



PRESSION URBAINE

En 2016, 30 000 hectares de foncier agricole ont été consommés par l'urbanisation¹.

Halte à la ville qui gagne du terrain sur la campagne ...

La CR appelle les collectivités territoriales à œuvrer pour la **préservation du foncier agricole** en ciblant en premier lieu les **zones industrielles et commerciales en friche** pour la mise en place de nouveaux projets.

En Alsace par exemple, la CR s'est activement mobilisée contre le projet de Grand contournement Ouest de Strasbourg : un nouvel axe routier qui détruirait 300 hectares de terres agricoles productives alors que l'agriculteur ne peut pas contourner la tracasserie administrative l'empêchant d'agrandir ses bâtiments, de se construire une maison d'habitation sur sa ferme...

La CR prône la création des **Zones agricoles protégées** dont toute modification d'affectation ou de mode d'occupation devrait être soumise à l'avis de la Chambre d'agriculture ([voir Foncier agricole](#)).

...et à ceux qui ne supportent pas les cloches des vaches en pleine campagne !

Avec l'urbanisation massive des campagnes au cours de ces trente dernières années, le phénomène du **harcèlement aux « nuisances »** générées par les exploitations agricoles est devenu un **véritable fléau** pour une profession sous pression constante. Malgré son antériorité et la parfaite conformité de l'activité agricole avec les textes réglementaires, **rien ne préserve les agriculteurs des associations de riverains**.

Cette situation est inamissible pour la Coordination Rurale !

Attachée à la liberté d'entreprendre et à la reconnaissance de la fonction nourricière des agriculteurs, **la CR défend les bienfaits d'un tissu rural riche et développé**, essentiel au bon développement des campagnes et à l'approvisionnement en quantité et en qualité des villes.

Que propose la CR ?

En 2016, le travail conjoint de la CR et de l'Uniphor a permis d'aboutir à une **proposition de loi** relative aux **aires urbaines de production agricole (AUPA)** déposée par un groupe de députés auprès de l'Assemblée nationale.

L'agriculture de proximité permet de **renouer les liens de confiance entre consommateurs et exploitants**. Maraîchers, horticulteurs, producteurs de fruits et certains pépiniéristes exercent

¹ FNSafer, 2017. *Le prix des terres. Analyse des marchés fonciers ruraux.*

notamment depuis longtemps à proximité des villes. De fait, ils sont les premières victimes de l'**urbanisation à outrance** qui les force à s'éloigner toujours davantage.

Face à ces constats, la Coordination Rurale et l'Uniphor ont souhaité proposer des outils afin de **permettre à l'agriculture urbaine et périurbaine d'exister**. Cette proposition s'est inscrite dans une quadruple volonté :

- **enrayer la disparition des terres agricoles** face au développement urbain ;
- **favoriser le développement de l'agriculture de proximité** et donc limiter les transports ;
- **favoriser la mixité** des paysages ;
- **aider l'installation des agriculteurs**.

L'objectif est de réinventer une partie de la législation actuelle pour faciliter le maintien et le développement des petites surfaces agricoles en zone périurbaines. Elle propose un **nouveau zonage dans le code de l'urbanisme**.